L'actu des Représentants du Personnel Siège

Mai 2021

Bye bye covid !

- Ne pas se réjouir trop vite, mais les chiffres sont là : au 1er juin, il n'y avait plus qu'un seul cas diagnostiqué covid, parmi les salariés du siège et une dizaine au niveau de tout FTV. En France, le facteur R est repassé sous le niveau 1 (0,84).

  Le cabinet médical peut assurer la vaccination des plus de 55 ans, avec les vaccins AstraZeneca et Janssen. Le Moderna, qui permettra de vacciner les moins de 55 ans, est toujours en attente de livraison prochaine, mais avec un nombre de doses limité. Début juin, le cabinet médical avait vacciné plus de 200 salariés + une vingtaine en seconde dose.

  Les jours de vaccination sont le jeudi et le vendredi. Prendre rendez-vous au 01 56 22 99 72 ou par mail à cabinet-medical.mftv@francetv.fr.

Retour sur site et télétravail

- Sauf rechute, la date du 1er septembre a été fixée pour un retour de tous sur site. Le télétravail pourra alors s'exercer dans des conditions normales, prévues par l'accord d'entreprise, signé par les 4 organisations syndicales représentatives. La CGT a publié une lettre mode d'emploi (à lire ici ➡).

  En attendant, les conditions de télétravail varient selon les secteurs et les nécessités services. Les équipes techniques, indispensable à la fabrication et à la diffusion des programmes, et les équipes rédactionnelles sont très majoritairement présentes sur site. Les éditions des JT France 2 et France 3 ont retrouvé leurs plateaux respectifs. Pour les techniciens de la DRM, monteurs, infographistes « le télétravail n'est plus la norme ».

  Pas de relâchement, le virus circule toujours, on n'est pas encore tiré d'affaire. Masque, gel, distanciation sont encore indispensable, restons vigilants.

Où sont passées les 100 balles ?

- Le versement d'une indemnité de 100 € au titre de dédommagement pour les frais de télétravail semblait acquis, mais ça se complique. L'URSSAF fixe des règles strictes, pour permettre la défiscalisation de ce qui est assimilé à une prime. Pour l'instant, le versement de cette indemnité est abandonné.

Le transfert à FTV Studio, c'est toujours non !

- Les 86 journalistes et PTA qui travaillent sur les émissions historiques « Des chiffres et des lettres », « Télématin », « Thalassa », « Faut-Pas-Rêver », « Des racines et des ailes », « Passage des arts » ne veulent pas abandonner leur statut de salarié de France Télévisions. Ils refusent leur transfert à la filiale FTV Studio. Ils ont reçu l'appui des organisations syndicales et du CSE, qui a décidé de contester l'opération en justice.

  Pour les salariés concernés, ce n'est pas seulement partir à l'aventure, dans

une filiale qui peut être vendue, qui peut faire faillite, ou lancer un plan social. C'est aussi changer d'entreprise, renoncer à l'accord collectif de France Télévisions. Les conventions de FTV Studio sont moins distantes sur de nombreux points : congés et RTT, primes d'ancienneté, durée du travail, indemnités de licenciement ou de départ en retraite.

Tout le monde n'ira pas à FTV Studio !

- A Télématin, partie programmes et partie info sont très imbriquées. En dehors de JT, des journalistes de la rédaction assurent des chroniques, la revue de presse, des directs, la météo… Après un moment d'inquiétude, ils sont rassurés : ils resteront dans les effectifs de la direction de l'information, de même que le joker du 20 heures. Les 3 autres animateurs de Télématin dépendront de FTV Studio.

Rencontres à XV, le dimanche matin, c'est fini.

- La décision de programmer Télématin sept jours sur sept a précipité la belle émission hebdomadaire de rugby, diffusée le dimanche matin, dans les oubliettes de la télévision publique.

  Coïncidence, « Rencontres à XV » était liée à un contrat entre FTV et la Fédération française de rugby, qui est arrivé à son terme. C'était une émission historique, 30 années à l'antenne.

  Un nouvel appel d'offres est en cours pour l'attribution des matches du XV de France masculin et féminin, des moins de 20 ans et du tournoi des 6 nations. Mais plus de magazine, la direction des sports dit souhaiter offrir une place au rugby amateur, mais n'a pas trouvé de case sur les antennes de FTV. Elle se tourne vers le réseau régional et la direction de France 3 Occitanie, qui produit un magazine de rugby hebdomadaire.

Comment garder les alternants ?

- Les contrats en alternance, sont une réelle opportunité pour les jeunes qui veulent se former à un métier. A France Télévisions, plus de 80 offres sont actuellement proposées. Encore faut-il que les conditions d'accueil et d'encadrement soient assurées pour que l'alternance soit une chance et pas une galère. En premier, trouver des tuteurs, pour assurer leur formation et que ces tuteurs soient, eux-mêmes, formés.

  Rappelons aussi qu'un alternant n'est pas une variable d'ajustement, pour remplacer un emploi permanent ou un CDD. Chaque année, plusieurs alternants finissent par décrocher un contrat, mais ces embauches sont encore trop rares.

  Dans les rédactions, on constate que les jeunes journalistes, en particulier les alternants d'écoles de journalisme, formés par FTV pendant deux ans, sont de plus en plus nombreux à quitter le navire. Pourquoi ne restent-ils pas ou pourquoi n'arrive-t-on pas à les retenir ?

  Au siège, ces apprentis journalistes, au prétexte d'apprendre le métier, sont souvent soumis à des rythmes de travail exagérés. Ils ne sont pas toujours encadrés comme il conviendrait. Face aux perspectives incertaines, voire nulles de travail sur nos chaînes, ils sont de plus en plus nombreux à aller voir TF1, qui les attire avec des bourses de CDD d'un an.

  La DRH se voile la face : « *C'est très bien que les jeunes aillent voir ailleurs, c'est formateur. Cela ne nous empêchera pas de les rappeler* », explique-t-on. A la rentrée prochaine, au siège, les rédactions vont accueillir une dizaine

d'alternants. Il est impératif de revoir le cadre et les conditions de leur formation au sein des services.

Pour les alternants administratifs, les RP demandent qu'ils aient droit à un entretien annuel avec leur hiérarchie, au même titre que les salariés et en présence de leur tuteur.

« monKiosque » la consternation !

- La nouvelle version de « monKiosque » n'est toujours pas accessible depuis un ordinateur perso, à l'extérieur. Cela devait pourtant être le principal avantage de cet outil, attendu depuis des années par de nombreux salariés. En outre, monKiosque ne génère toujours pas automatiquement la récupération correspondant à la réduction de la durée du repos quotidien de 11 heures consécutives (art 2.1.1.2 de l'accord collectif). Pareil pour les dispositions applicables aux personnels travaillant sur des émissions matinales régulières.

  Ce logiciel, d'une extrême complexité, semble avoir été conçu pour dissuader les salariés de s'en servir. Il pourrit la vie tant des utilisateurs, que des gestionnaires d'activité.

  La RH admet que 60 % des fonctionnalités de GTA ne fonctionnent pas dans monKiosque et reconnaît que l'outil n'est pas abouti.

  Les RP demandent que les gestionnaires d'activité continuent à saisir les éléments qui ne sont pas automatiquement appliqués par monKiosque tant que ce dernier ne sera pas opérationnel.

  On a aussi remarqué que dans « le planning d'absence de mes collègues », il y avait tout le service, sauf les chefs.

  Un chef, ce n'est pas un collègue ?

DIF & CPF, 30 juin, dernier délai.

- Attention à la date limite. Pour basculer ses anciennes heures de DIF sur son Compte Personnel de Formation, il ne reste que quelques jours. Si l'opération n'est pas réalisée avant le 30 juin, les droits seront perdus. Consulter le site moncompteformation ici ➠.

Le droit à la déconnexion, c'est aussi valable pour la communication interne !

- Un communiqué sur le remaniement de « Télématin » a été diffusé le samedi 1er mai à 14H. Cette information avait-elle un caractère d'urgence pour être envoyée au beau milieu de la Fête du Travail !

  Le droit à la déconnexion est-il inconnu à la communication interne ?

  Cette communication faisait suite à une annonce dans la presse qui, nous dit-on, aurait pu susciter de l'inquiétude chez les salariés. Ces derniers ne sont pas dupes et ne sont plus à cela près, après avoir appris l'externalisation de leur activité à FTV Studio.

Organigrammes.

- Ils ont été mis à jour le 1er mai. On peut les consulter sur l'intranet monespace, rubriques « mon quotidien », puis « mes outils et services ». Très utile pour se repérer dans l'organisation complexe et changeante de FTV.

REDACTIONS ET DIRECTION DE L'INFORMATION

Le malaise au service son fait du bruit.

- Après la lettre ouverte des JRI au directeur de la rédaction à la mi-mars, les preneurs de son de reportage sont à leur tour monté au créneau. Dans une adresse au directeur de l'information, signée par la totalité du service, ils dénoncent la saignée des emplois, avec la perte d'une vingtaine de postes en 3 ans

  Service sinistré par la baisse des ETP, mais aussi par de dévoiement de leur métier. Il y a de moins en moins de sondiers dans les équipes de reportage, essentiellement pour raison d'économies budgétaires. Dans le même temps, on les sollicite de plus en plus pour d'autres tâches : enregistrement de podcasts pour l'offre numérique, prestations sur le plateau de la chaîne Info, enregistrements de traductions pour les matinales…

  Depuis le regroupement, dans un seul service, de la vidéo mobile et du son reportage, le directeur de la DRM a lancé, en catimini, un projet « d'évolution de métier » pour les preneurs de son reportage du siège : l'idée, est de créer un métier de « technicien de l'information », tour à tour preneur de son reportage ou plateau, chargé des transmissions par fly ou tvu, cadreur de plateau des directs des journalistes. Un empilement d'activités n'ayant rien à voir avec leur métier d'origine, de chefs opérateurs de prise de son reportage

  Dans leur lettre ouverte, les OPS demandent :

  1. Le recrutement d'au moins 10 CDI, le remplacement des départs en retraite ainsi que le recours aux CDD pour les pics d'activité et le remplacement des absences maladie.
  2. Le retour prioritaire sur les reportages des chefs opérateurs du son, ce pour quoi ils ont été recrutés, et gage de plus-value pour la qualité des reportages.
  3. Des investissements dans du matériel broadcast.
  4. Que le pouvoir de décider d'attribuer un OPS revienne à l'encadrement du planning, qui a l'expertise du métier, et ne soit plus à la main de la coordination et des rédacteurs en chefs des éditions.

Le PC info ne plus dépatouiller l'indépatouillable !

- L'avidité du journal de 13h pour des sujets, et les éléments, des bureaux des régions a fait exploser le PC info, qui croule littéralement sous les envois par TVU. Mais il n'y a pas que le 13 heures, la surchauffe est générale. Les éditions demandent toujours plus, sans avoir la moindre idée sur la gestion des flux.

  Comme les JRI, comme les preneurs de son, les techniciens du PC Info ont écrit une lettre au directeur de l'info, signée par l'ensemble du service. Alors que les effectifs n'ont pas augmenté, les techniciens font face à une explosion des demandes de réception d'images : multiplication des flux TVU et Aviwest, capture de rushes, enregistrement des PAD, téléchargements Internet et Wetransfer, des archives INA, gestion des directs. Parfois, des exigences disproportionnées :180 plans de drone pour un sujet de 2 mn !

  Conçu au départ pour France 2 et France 3, le PC info gère aussi France Info, aux besoins infinis, les JT et la production d'Ile de France. Jamais l'impact d'une telle croissance d'activité n'a été mesuré, l'arrivée de nouveaux modes de transmission non plus.

Les hommes comme les machines n'arrivent plus à suivre ! A tel point que la DRM a dû faire un rappel à l'ordre, et établir une procédure pour éviter l'asphyxie ! Elle reconnaît aussi que la sur-utilisation des TVU est un réel problème, la « bulle 4G » ne pouvant gérer l'avalanche d'envois, avec un seul technicien. Cocasse quand on se souvient que c'est cette même DRM qui a vendu l'engin comme solution miracle.

La vie au PC info est devenue un enfer aux heures de pointe, avec les téléphones qui n'arrêtent pas de sonner. La CSSCT a réalisé une enquête, 70 % des techniciens y ont répondu. Plus de la moitié estiment que leur état de santé s'est dégradé : troubles du sommeil, stress, anxiété, fatigue, sentiment de dévalorisation, troubles cardiovasculaires.

7 techniciens, sur les 16 qui ont répondu au questionnaire, envisagent de quitter le service en raison des mauvaises conditions de travail. La CSSCT a lancé une alerte santé auprès de la direction et du CSE.

JRI : maux et remèdes

- Malaise et perte de sens, la direction de l'info et la RH ont bien pris conscience que ça ne pouvait plus continuer comme ça : « *on ne va pas nier les problèmes qu'il y a au service JRI* ».

  Première décision, le rétablissement d'une réunion mensuelle d'échange, pour commencer à rétablir le dialogue. Le service JRI va aussi être parmi les premiers à faire l'expérience de la nouvelle structure, mise en place par la DRH : le « pôle conseil et accompagnement », créé pour accompagner l'encadrement et les salariés, dans les situations conflictuelles. Il travaillera avec un collectif composé d'une dizaine de JRI et animé par Georges Pinol, représentant de proximité et Dominique Bonnet, élu au CSE. Le but est de faire émerger des solutions pour « mieux fonctionner ensemble ». Ces propositions devraient être validées d'ici début juillet après arbitrage de l'encadrement du service, du directeur de la rédaction et des RH.

  En attendant, le quotidien des JRI reste aussi déprimant : toujours autant de micro-trottoirs et de sujets en kit, des conditions de voyage dégradées, des aller-retours dans la journée pour tourner une séquence ou une interview.

  Oublié le « Guide des bonnes pratiques ». L'accord tacite obtenu à l'issue des ateliers TVU, selon lequel le cadrage de direct par un JRI doit rester exceptionnel, dans l'attente de l'arrivée de moyens de vidéo légère a volé en éclat. En aucun cas il ne devait empêcher le JRI de faire son travail de reportage, pour lequel il a été envoyé.

  Dans les faits, au quotidien, les cadrages des directs sont de plus en plus imposés aux JRI par les éditions, les chefs de service et la coordination. Le directeur de la rédaction a promis d'exhumer le « Guide des bonnes pratiques » et faire une piqûre de rappel à tous les responsables, pour leur rappeler les bons usages.

Appel d'offre cameras

- L'appel d'offre avec Sony est désormais reconductible annuellement, contre une durée de 4 ans précédemment. Cela permettra de changer plus facilement de fournisseur, si nécessaire, en lançant un nouvel appel d'offre. Les rédactions sont actuellement équipées en Sony 400 (caméras d'épaule) et Sony 280 (caméras de poing). Au siège, 40 Sony 280 viennent d'être commandées, le parc de 400 est jugé suffisant. 20 à 30 % des tournages se font avec des 400 Sony.

En ce qui concerne les caméras grand capteur, type 5D, le parc doit être renouvelé. Un cahier des charges est en cours de rédaction au niveau de tout FTV.

Toujours pas de « planif pour tous »

- Dans les services JRI et prise de son de la rédaction, autrefois, il y avait Astérix. L'homonyme informatique du célèbre petit Gaulois était tout aussi malin : à lui seul, il pouvait montrer à tous l'activité de chacun, quotidiennement, aussi bien que présente, passée ou future.

  Astérix a disparu, il a été remplacé par Planif. C'est comme si le ciel nous était tombé sur la tête ! Seuls les chefs, désormais peuvent voir, à travers ce grand-voile opaque. Moyen de contrôle des troupes ou insuffisance du logiciel, les théories divergent. La réalité, c'est que les salariés sont comme des chevaux avec des œillères : ils voient en gros ce qui est devant eux, mais rien à droite, rien à gauche, ils n'ont plus le visuel sur l'activité de l'ensemble de leur service à l'instant T… Pas terrible pour faire vivre un collectif.

  La DRM et la direction de l'information ont accédé en janvier à la demande des JRI et des preneurs de son, de rétablir un visuel plus large de l'activité sur planif. Promesse d'une mise en place avant le mois de juin… Nous y sommes, mais rien ne s'est passé. Cela a pris du retard, explique, pour la Nième fois la DRM, car il y a eu le confinement, et priorité a été donnée aux équipes informatiques pour la mise en place du NRCS.

Régime vacances, régime minceur

- Consigne a été donnée de prendre 4 semaines de vacances d'été, mais consigne aussi de recourir le moins possible aux CDD de renfort. A France Info, « *la grille est adaptée, de façon à que ceux qui restent, ne soient pas submergés de travail* » a affirmé Sophie Guillin. Reste à espérer que l'actualité ne vienne pas contrecarrer ce programme allégé.

  Dans d'autres services aussi, comme à la rédaction numérique, la politique du zéro renfort d'été créé des tensions, le planning est à flux tendu, sans aucune souplesse. Il n'y aura que 2 rédacteurs CDD, tout le monde ne pourra pas prendre 4 semaines d'affilée.

Rédaction numérique

- Après 14 mois de télétravail à 99 %, la rédaction numérique reprend progressivement le chemin de FTV, surtout le desk/chaud dont la présence est « souhaitable » et pour les réunions de service. Présence sur site possible aussi pour les « stories » et 1 à 2 jours par semaine pour ceux qui ne tournent pas sur le desk.

  Un retour progressif à surveiller de près, notamment à l'occasion des moments d'actu forte, comme les élections et les JO. Nécessité de respecter les jauges et les précautions sanitaires : masque, distance entre deux postes de travail (les bureaux ne sont pas dotés de plexis), nettoyage des bureaux et du matériel partagés.

  Problème supplémentaire à résoudre, la circulation et le renouvellement de l'air dans l'openspace. L'acquisition d'un purificateur a été évoquée.

Élections régionales et départementales

- Soirées électorales prévues sur les trois chaînes : sur France 2, France 3, en alternance avec le réseau et sur France Info. La rédaction numérique,

francetvinfo.fr, elle aussi est mobilisée.

La direction de l'information avait envisagé initialement une configuration plus réduite, avec une soirée électorale uniquement sur France 3 et sur France info (le canal 27 diffusera aussi les débats électoraux des Régions). Mais changement, « compte tenu des enjeux nationaux et à un an de l'élection présidentielle », il a été décidé que France 2, aussi, aurait sa soirée élections. En face, TF1 et M6 diffuseront l'Euro 2021 de football. Au service public de faire la différence !

Amplitudes de travail des forfaits jours

- L'alerte a été donnée en CSE Siège du 11 mai. Considérer comme normal de travailler 11 à 12 heures par jour, 5 jours par semaine n'est plus acceptable. Delphine Ernotte et Laurent Guimier viennent, justement, de signer la « charte de l'équilibre des temps » qui commence par l'engagement suivant : « France Télévisions reconnait l'importance fondamentale de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ». (voir ici ➠). Alors, on attend quoi ?

  Rappelons que la moyenne de travail des forfait-jours, inscrite dans l'accord collectif de 44 heures en moyenne par semaine et que la pose d'une RTT compte pour l'équivalent de 7 heures de travail.

  Certes, l'actualité et la fabrication des journaux ont leurs contraintes, mais cela ne peut se faire au détriment de sa qualité de vie. L'état de fatigue générale des salariés et de leur encadrement impose que l'on sorte du déni, pour revenir à une organisation de travail humaine.

Démocratie par le haut

- Le grand chantier du directeur de l'information devrait déboucher sur un point d'étape à la fin du mois de juin. Composé de 17 ateliers, le projet rassemble pas loin d'une centaine de contributeurs, appelés à donner leur avis tant sur l'organisation, que sur les contenus éditoriaux ou les pratiques professionnelles.

  Très bien, la discussion est ouverte, sauf qu'on a rapidement vu que les ateliers étaient essentiellement pilotés par l'encadrement, qu'il y avait très peu de techniciens (monteurs, OPS, infographistes, documentalistes) et que pour les journalistes « de base », il est très difficile de concilier participation aux ateliers et travail quotidien. Question de temps et d'ubiquité, même en visioconférence.

Démocratie vite, avant qu'il ne soit trop tard

- Les bouches s'ouvrent, le procès d'une rédaction caporalisée, avec des chefs qui ordonnent et des journalistes qui exécutent, n'est plus à faire. L'héritage Info 2015 Thuillier-Brusini pèse encore lourd. A l'approche d'échéances électorales incertaines, il est urgent de mettre fin au quadrillage d'une rédaction par un encadrement pléthorique et pas toujours bienveillant. Il faut redonner du pouvoir aux rédactions, aux reporteurs, pour ne pas offrir, clefs en main, une télévision aux ordres.

Le management par l'exemple

- A force d'encadrer, les chefs finissent par perdre le contact avec le terrain et leur pratiques professionnelles d'origine. Certains s'en accommodent, mais

pas tous. Ils aimeraient alterner périodes d'encadrement et période pendant lesquelles ils pourraient exercer leur métier de base. Une manière de mieux connaître les conditions de travail et les contraintes de leurs équipes. L'idée fait son chemin… peut-être matière à un 18ème groupe de travail ?

Impair ou impasse ?

- Le journal phare de France Télévisions est-il définitivement fâché avec l'information ? Le social a pratiquement disparu du conducteur du 20 heures. Après le silence total sur les élections professionnelles dans les TPE, la victoire des femmes de chambre de l'hôtel Ibis de Batignoles a été complétement été ignorée ? Le 19/20, lui n'est pas passé à côté de l'info. Sur l'étranger, la liste des impasses serait trop longue à dresser : Arabie, Rwanda, Ouighours, Mali, Tchad. Les bonnes audiences ne peuvent servir à légitimer une ligne éditoriale déficiente.

TECHNO – FAB – PRODUCTION

Adieu C dans l'air au siège

- Depuis des années, la quotidienne « C dans l'air » est tournée sur le plateau A du siège, partagé avec l'émission « Météo à la carte ». Cette cohabitation permettait une optimisation du plateau A et de la régie 1.

  Mais la production de l'émission a décidé d'externaliser la fabrication de cette émission dans le privé. Adieu C dans l'air et adieu également à la règle d'or, qui prévoit d'utiliser prioritairement les moyens internes de fabrication…

Les absents ont toujours tort

- Beaucoup de réunions de service sont organisées, sans être suivies d'un compte-rendu de la part des managers. Problème : il est important de garder un écrit des thèmes abordés et des échanges pendant la réunion, et d'autre part, pour tenir informés les salariés qui n'ont pas pu y assister.

  La DRH répond que le compte-rendu de réunion ne rentre pas dans les prérogatives du chef de service… mais des salariés qu'il encadre ! Curieuse manière de se décharger de ses responsabilités. Pour elle, le compte-rendu doit-être rédigé à tour de rôle. Et s'il n'y a pas de volontaire pour se mettre au clavier ? C'est tant pis pour les absents, qui ont toujours torts.

L'équité CDI / CDD-U, ce n'est pas pour tout de suite

- Les pauses indemnisées pour les journées supérieures ou égales à 10 heures ne sont pas appliquées aux CDD-U, alors que cette disposition ne figure pas dans l'accord collectif national de branche de la télédiffusion. Dans ce cas de figure, c'est l'accord FTV qui s'impose, mais la direction ne l'entend pas de cette oreille. FTV a pourtant été condamnée par le TGI de Paris, en 2018, pour non-application aux intermittents, des éléments variables du week-end. La leçon n'a pas été comprise ?

Un geste pour les équipes de tournage ?

- Les RP ont sensibilisé la direction pour une reconnaissance financière du personnel de tournage fabrication, qui a exercé son activité dans des conditions fortement dégradées durant la crise sanitaire, avec des conditions de tournages compliquées par les gestes barrières. Pour certaines équipes, les repas étaient parfois pris dehors, dans le froid en plein l'hiver, ou bien

encore dans des véhicules, avant d'être confinées dans leur chambre d'hôtel, dès 19 heures.

Toujours pas de pause pour les maquilleuses !

- Les maquilleuses de France Info travaillent sur des vacations de 10H (3H30-13H30 et 5H-15H). Une organisation qui ne leur permet pas de prendre leurs pauses de 20 minutes, au bout de 6h consécutives, comme le prévoit le code du travail.

  A la réunion RP de mars dernier, la direction semblait avoir pris conscience que le code du travail n'était pas une fantaisie. Il avait également été acté l'attribution d'une prime de restauration pour les maquilleuses dont les horaires de travail ne permettent pas de bénéficier du restaurant d'entreprise, comme le prévoit l'accord collectif. Mais c'était sans compter sur son inertie habituelle, deux mois après, rien n'a changé.

La Fabrique, reine de la disparité !

- L'accord collectif a-t-il supprimé les disparités, comme le prétend le directeur de la Fabrique ? Pourtant, des différences subsistent entre le personnel du siège et la Vidéo Mobile. Exemple : les primes de sorties au-delà de 50 KM.

  La direction pense avoir trouvé la solution : supprimer ces primes ! C'est si simple, pourquoi personne n'y avait pensé plus tôt ? Il en est de même pour les machinistes du siège qui appartiennent à des groupes de classification très disparates, allant du groupe 2 au 5S. Pourquoi existe-t-il une telle disparité au sein d'un même corps de métier ? Un machiniste est positionné en groupe 2 alors qu'un chef machiniste est groupe 4, voir 5S. Pourtant ces deux catégories de personnel font exactement les mêmes tâches. La direction ignore-t-elle le principe « à travail égal, salaire égal » ?

Chef de plateau, le compte n'y est pas

- Le responsable de plateau du siège parti à la retraite, n'a pas été remplacé, alors que l'activité du service n'a pas diminué, bien au contraire. Dans le même temps, 5 machinistes occupent cette fonction par intérim, ce qui représente largement plus d'un ETP.

  La direction affirme que le responsable de plateau a été remplacé dans sa fonction encadrement, mais pas opérationnel. Mais le compte n'y est pas. Par souci d'économie, au lieu d'embaucher des chefs de plateau, elle préfère utiliser des machinistes qui occupent un poste ne correspondant pas à leur métier.

La direction peine à appliquer les décisions de justice

- Certains intermittents de la Fabrique ont envoyé un mail de rappel à leur gestionnaire paye et à leur RH, afin d'obtenir le paiement des majorations du samedi et du dimanche. Un dû obtenu par décision de justice en 2018. Cette action n'est pas prioritaire d'après la direction… mais quand le sera-t-elle ?

Incohérence à DSO

- Pour gérer sa hotline, la Direction des Supports Opérationnels fait appel à un prestataire extérieur, qui ne connait pas la réalité du terrain du siège de FTV. Les techniciens sur place sont souvent mal renseignés sur les interventions qu'ils ont à effectuer.

  Pourquoi cette ligne n'est-elle pas gérée par les professionnels, en interne, par des gens qui ont une parfaite maîtrise des installations ? Pas de réponse.

Le Nodal, encore et toujours en sous-effectif

- Le poste de Technicien d'Exploitation Vidéo n°5594 du nodal, publié en novembre 2019 et mai 2020 n'a toujours pas été pourvu. La direction se défausse de ses responsabilités, en prétextant qu'elle n'a pas trouvé de candidat en interne. Elle préfère embaucher un BTS alternant, qui ne sera peut-être jamais opérationnel, avant l'obtention de son diplôme. Cette solution avait déjà été expérimentée dans le service sans donner satisfaction.

  Les représentants de proximité alertent la direction sur ce service qui fonctionne à flux tendu. La RCC n'a pas vocation à détériorer les conditions de travail des salariés (art 1 titre 1 de l'accord RCC).

Pour prendre connaissance des comptes rendus de la direction, cliquez ici ➠.

Paris, le 8 juin 2021

VOS REPRESENTANTS DE PROXIMITE	
Gestion d'Entreprise, Immobilier et Moyens Généraux	➠ *Véronique PAILLE-VECCHIA*
Programmes, Communication, Marketing, Études	➠ *Sophie PIGNAL*
Production, Fabrication, Technologies	➠ *Éric LAUMONIER*
Information et Sports	➠ *Claude GUENEAU* ➠ *Georges PINOL*
Pour contacter la CGT	➠ *cgt.siege@francetv.fr* ➠ *snj-cgtftv@francetv.fr*